

MAIRIE DE VOUHÉ

Département
Charente-Maritime

Arrondissement
Rochefort

Canton
Surgères

**Arrêté municipal n° 2020AC17482 012
du 23 juin 2020 Portant interdiction de
circulation et de stationnement lors du
déroulement du baptême en voiture de
rallye au profit du TELETHON**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VOUHE,

VU Le code des Collectivités territoriales

VU Le code de la route et notamment ses articles R 411-25 (signalisation) et R 411-8 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et Maire)

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ((livre I - huitième partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992) ;

VU la demande formulée par Mr DRUEL Sébastien en date du 05 juin 2020, Président de l'association « R'Thon Voyacais » dont le siège social est situé 7 rue de la Mairie à VOUHE 17700 ;

Considérant la nécessité de réglementer la circulation sur les voies communales de la commune de Vouhé pendant le déroulement du « baptême en voiture de rallye au profit du téléthon » ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur les voies désignées à l'article 2, **le samedi 05 décembre 2020** lors du déroulement du baptême en voitures de rallye au profit du Téléthon.

ARTICLE 2 : Seront interdites à la circulation et au stationnement, les voies suivantes :

- VC n°7 « Chemin des Longées » au carrefour de la VC n° 10 « Puyravault-Mauzé »
- VC n° 10 « Puyravault-Mauzé » au carrefour de la VC n° 9 « chemin Bas »
- VC n° 9 « chemin Bas » au carrefour de la VC n° 11 « Benon-Surgères »
- VC n° 11 « Benon-Surgères » au carrefour de la VC n° 10 « Puyravault-Mauzé »
- VC n° 10 « Puyravault-Mauzé » au carrefour de la VC n° 11 « Benon-Surgères »
- VC n° 11 « Benon-Surgères » au carrefour de la RD n° 108

ARTICLE 3 : Des panneaux « route barrée » et le présent arrêté seront mis en place à l'emplacement des différents postes de sécurité.

ARTICLE 4 : Le Présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Président de la Direction Départementale des Territoires et Mers
- Monsieur le Président du R'Thon Voyacais,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Surgères,
- Monsieur le Commandant du centre de secours du SDIS de La Rochelle.

Fait à Vouhé, le 23 juin 2020

Le Maire,

Thierry BLASZEZYK

